

Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_30OFFICE DE TOURISME AUNIS MARAIS POITEVIN (OTAMP) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE DE DIRECTION

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	40	44	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysso CURTY -Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 25 OCT. 2023 n°: 017-200041614-20231017-2023_10_30-DE
Date de publication sur le site Internet : - 2 NOV. 2023

OFFICE DE TOURISME AUNIS MARAIS POITEVIN (OTAMP) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction (CODIR) de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (OTAMP) est composé pour chacune des Communautés de Communes de l'entente soit Aunis Sud et Aunis Atlantique, de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants parmi les conseillers communautaires.

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre SECQ et à la démission de Monsieur Walter GARCIA du conseil municipal de Saint Pierre La Noue ayant conduit de manière concomitante à la fin de son mandat de conseiller communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire de désigner deux nouveaux membres au CODIR de l'OTAMP, un titulaire et un suppléant.

Monsieur Philippe BODET a fait acte de candidature au poste de délégué titulaire.

Dans l'hypothèse où le conseil communautaire valide cette candidature, il s'agira de désigner deux délégués suppléants.

Mesdames Catherine DESPREZ et Christelle GRASSO font acte de candidature aux deux postes de suppléants.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Philippe BODET, en qualité de Titulaire** pour siéger au Comité de Direction l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (OTAMP).
- Elit **Mesdames Catherine DESPREZ et Christelle GRASSO, en qualité de suppléantes**, pour siéger au Comité de Direction l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (OTAMP).
- Rappelle ainsi les élus représentant la Communauté de Communes Aunis Sud à ce Comité de Direction :

Titulaires

Madame Anne-Sophie **DESCAMPS**
Madame Barbara **GAUTIER**
Madame Frédérique **RAGOT**
Monsieur Éric **BERNARDIN**
Monsieur Philippe **BODET**

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_30-DE
Reçu le 25/10/2023

Suppléants

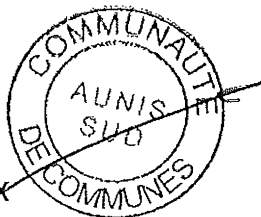
Monsieur Bruno **CALMONT**
Madame Martine **LLEU**
Monsieur Olivier **DENÉCHAUD**
Madame Christelle **GRASSO**
Madame Catherine **DESPREZ**

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 20 octobre 2023

Le Président

Jean GONNOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.